



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 22 janvier 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mlle KOENDERS

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Gilbert MENU	M. Georges MAGLICA	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Christine DURNERIN	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Nelly METGE	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Elisabeth BIOT	M. Gaston FOUCHERES
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Philippe GUYARD
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Myriam BERNARD	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Claude GIRARD
Mlle Badiââ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Françoise EHRE
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	
M. Alain MILLOT	M. Pierre LAMBOROT	
M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT	

### *Membres absents :*

M. José ALMEIDA	M. François DESEILLE pouvoir à M. Christophe BERTHIER
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Catherine HERVIEU pouvoir à M. Philippe DELVALEE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Didier MARTIN pouvoir à Mlle Nathalie KOENDERS
Mme Anne DILLENSEGER	M. Alain MARCHAND pouvoir à Mlle Badiââ MASLOUHI
Mme Claude DARCIAUX	Mme Fadoua LALOUCH pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Patrick BAUDEMMENT pouvoir à M. Jean ESMONIN
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Norbert CHEVIGNY.

### **OBJET : DEPLACEMENTS**

**Tramway - demande d'ouverture d'enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et à l'arrêté de cessibilité du projet de tramway de l'agglomération dijonnaise, et**

**valant également mise en compatibilité du POS de la commune de Dijon et des PLU des communes de Chenôve et Quetigny - (L'ensemble des pièces annexes sont disponibles au siège du Grand Dijon - Bureau 137)**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment les articles L. 11-1 à L. 11-8, R. 11-1 à R. 11-3, R.11-14-1 et suivants, R. 11-19 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 123-16 et R. 123-23 ;

Vu la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs et le décret n°84-617 du 17 juillet 1984 pris pour l'application de son article 14 ;

Vu le Plan des Déplacements Urbains de la Communauté d'agglomération dijonnaise approuvé le 8 janvier 2001;

Vu le Plan d'Occupation des Sols de la commune de Dijon approuvé par arrêté préfectoral en date du Conseil municipal en date du 25 janvier 1977 et ayant fait l'objet d'une révision générale adoptée par délibération du conseil municipal en date du 26 juin 2000, modifié depuis par délibérations des 17 décembre 2001, 28 avril 2003, 27 septembre 2004, 15 mai 2006 et 28 janvier 2008;

Vu le Plan Local d'Urbanisme modifié de la commune de Chenôve approuvé par délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2006 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme modifié de la commune de Quetigny approuvé par délibération du conseil municipal en date du 10 janvier 2006 ;

Vu la délibération en date du 10 février 2005 par laquelle le Conseil de communauté a autorisé le lancement d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour la mise en œuvre d'un TCSP (Transport en Commun en Site Propre) dans l'agglomération dijonnaise ;

Vu la délibération n°GD2008-05-15-01 en date du 15 mai 2008 par laquelle le Conseil de communauté a validé le principe de réalisation de deux lignes de TCSP et décidé du lancement de la concertation préalable, conformément à l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n°GD2008-09-25-02 en date du 25 septembre 2008 par laquelle le Conseil de communauté a approuvé le bilan de la concertation préalable et décidé de le mettre à disposition au public ;

Vu la délibération n°GD2008-09-25-11 en date du 25 septembre 2008 par laquelle le Conseil de communauté a décidé de la saisine de la Commission nationale du débat public, en application de l'article L. 121-8 du Code de l'environnement ;

Vu l'avis de la Commission nationale du débat public rendu le 5 novembre 2008 ;

Vu la délibération n°GD2008-11-12-07 en date du 12 novembre 2008 par laquelle le Conseil de communauté a approuvé les caractéristiques essentielles du projet de tramway de l'agglomération dijonnaise (mode, tracé, plan de financement) ;

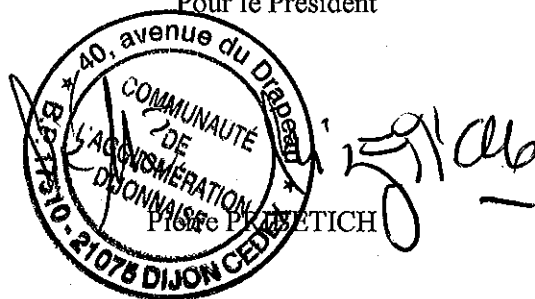
Considérant les objectifs d'intérêt général poursuivis par la Communauté d'agglomération dijonnaise en vue de la réalisation du projet de tramway de l'agglomération dijonnaise, à savoir :

- Répondre aux besoins de déplacements sans cesse croissant tout en favorisant une mobilité durable à travers la réalisation d'un réseau de transport en commun efficace et attractif,
- Accompagner les grands projets de développement urbain de l'agglomération dijonnaise,
- Poursuivre la politique de développement durable engagée par la Communauté d'agglomération dijonnaise,
- Assurer la mise en œuvre des actions définies dans le cadre du Plan des Déplacements Urbains de la Communauté d'agglomération dijonnaise (développement des modes alternatifs à la voiture, maîtrise des flux et développement de l'intermodalité, amélioration de la qualité de vie des habitants).

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **de poursuivre** l'acquisition par voie amiable ou par voie d'expropriation des emprises nécessaires à la réalisation du projet de tramway de l'agglomération dijonnaise,
- **d'approuver** les dossiers constitués conformément aux prescriptions des articles R. 14-11-2 et R. 11-19 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
- **de solliciter** de Monsieur le Préfet la saisine du Tribunal administratif aux fins de désignation d'un commissaire enquêteur ou d'une commission d'enquête,
- **de solliciter** de Monsieur le Préfet l'ouverture conjointe des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et à l'arrêté de cessibilité du projet de tramway de l'agglomération dijonnaise, et valant également mise en compatibilité du POS de la commune de Dijon et des PLU des communes de Chenôve et Quetigny, et de lui transmettre les dossiers constitués à cet effet,
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces procédures.

Pour extrait conforme,  
 Le Président  
 Pour le Président



Publié le **23 JAN. 2009**  
 Déposé en Préfecture le

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
 Déposé le :

**23 JAN. 2009**

